

## ANNEXE ANALYTIQUE

### 1) Les effets statiques de l'exploitation du travail sur le commerce international.

Le modèle générique du commerce international raisonne à partir d'une économie qui dispose d'un volume connu et fixe de facteurs ce qui, compte tenu des techniques de production disponibles (à rendements constants), permet de tracer une courbe des possibilités de production. Ce raisonnement en termes de dotations implique que l'offre de facteurs soit exogène et inélastique. Le prix des biens finals détermine la rémunération des facteurs (théorème de *Samuelson*) compte tenu du comportement de maximisation des profits des entrepreneurs. Les facteurs s'allouent alors de telle manière que ce salaire d'équilibre soit égal à la productivité marginale du travail. Un salaire minimum situé au-dessus du salaire d'équilibre provoquerait l'apparition d'un sous-emploi et impliquerait l'élasticité parfaite de l'offre de travail (BRECHER, 1974).

Cette approche est asymétrique puisque l'inélasticité supposée de l'offre de travail rend physiquement impossible le suremploi. Le salaire minimum ne peut donc être envisagé qu'au-dessus de la productivité marginale. Cette démarche, proposée notamment par BRECHER (1974) pour les pays industriels, exportateurs de biens intensifs en capital, n'est pourtant pas adaptée pour traiter de la clause sociale. Certes, d'un point de vue positif, le caractère exogène de l'offre de travail permet a priori d'introduire n'importe quelle législation sociale dans l'analyse. Néanmoins, le point de vue normatif, qui doit être privilégié ici, implique l'endogénéisation du volume de travail de « plein emploi ». A défaut, toute contrainte supplémentaire sur l'offre de travail -par exemple, l'interdiction du travail des enfants- implique l'affaiblissement des capacités de production, le déplacement vers l'origine de la courbe des possibilités de production et la contraction du bien-être national. De ce point de vue, la politique la plus favorable à la production serait celle qui utiliserait tout le travail disponible, femmes, enfants, vieillards, malades, etc. ! La surabondance du travail conduirait alors à maintenir des processus de production très peu capitalistiques et donc à productivité marginale du travail faible, validant, *ex post*, le niveau des salaires courants. Ne pas s'interroger sur la pertinence de la valeur donnée au volume de (plein) emploi introduite de manière exogène dans le modèle, risque donc d'aboutir à des résultats tautologiques.

Cette confusion entre le normatif et le positif peut être partiellement levée dans la mesure où la théorie du commerce international propose implicitement certains critères pour évaluer le volume « optimal » de plein emploi. En effet, le postulat d'inélasticité **globale** de l'offre de travail n'est justifié que par l'hypothèse préalable de marchés parfaitement concurrentiels. **Localement**, l'élasticité de l'offre de travail doit alors exprimer la capacité d'arbitrage des travailleurs entre les différents types d'emplois proposés. Le fait que tous les travailleurs soient prêts à travailler quel que soit le salaire proposé (inélasticité globale) ne doit pas les empêcher de choisir leur employeur (élasticité locale). Ce type d'arbitrage est nécessaire pour révéler le salaire d'équilibre à partir duquel raisonnent les modèles de commerce international. Or, ce fonctionnement concurrentiel du marché du travail n'est pas compatible avec n'importe quel niveau d'offre de travail. Le travail forcé, la discrimination, le travail d'enfants (trop jeunes pour exercer leur arbitrage et souvent assujettis à l'autorité des parents ou des employeurs) sont des pratiques qui influencent positivement le volume du travail mais qui empêchent le fonctionnement concurrentiel du marché. Localement, ces situations

de dépendance et d'assujettissement rendent alors l'offre de travail insensible aux prix. Cette inélasticité doit alors être interprétée, selon l'analyse micro-économique traditionnelle, comme un indicateur du pouvoir de monopsonne des employeurs. Remarquons que, dans les cas visés par la clause sociale, la situation non concurrentielle n'a pas à être démontrée. Elle l'est *per se* du fait même de l'absence de pouvoir d'arbitrage des employés.

Les situations de monopsonne doivent être distinguées des situations de sous-développement à la *Lewis* (1954) qui se caractérisent par l'existence d'une main d'oeuvre abondante à productivité marginale très faible ce qui, contrairement au modèle du commerce international, se traduit par une forte élasticité globale de l'offre de travail. Toutefois, l'analyse montre que les pays intermédiaires, voire industrialisés qui ont, en principe, échappé à ce type de situation, maintiennent des pratiques incompatibles avec les normes fondamentales : travail des enfants, surexploitation de travailleurs clandestins. Dans ces cas, la pression sur les salaires permet aux employeurs de maintenir des rémunérations faibles dans les secteurs où la productivité marginale justifierait des salaires plus élevés. Cet écart ne peut être maintenu que par de fortes segmentations du marché du travail ou du marché des biens (barrières à l'entrée ou droit social dérogatoire dans des zones franches). De nombreux observateurs ont noté que les secteurs industriels ou exportateurs rémunéraient mieux le travail que les secteurs traditionnels. Néanmoins, ce constat ne fait que révéler la segmentation des marchés du travail et les distorsions introduites par l'absence de lois sociales uniformes.

L'analyse ci-dessous repose sur la présentation néoclassique de la spécialisation en équilibre général. S'il présente de sérieuses limites, c'est néanmoins autour de son interprétation que se construisent les arguments (voir l'annexe analytique de OCDE, 1996). Le niveau de « bien-être » est apprécié par une courbe d'indifférence collective qui représente le degré de satisfaction procuré par la consommation globale. Un déplacement de cette courbe vers le haut signifie un accroissement de bien-être collectif qui est compatible avec la dégradation de la situation de certains groupes. Les fonctions de consommation sont homothétiques ce qui permet de situer les points d'équilibre sur une droite (OS). Deux secteurs (deux produits) sont considérés : l'un est intensif en travail peu qualifié qui constitue le facteur relativement abondant ; l'autre est intensif dans les autres facteurs (capital, travail qualifié, etc.) considérés comme rares. Le niveau de production « concurrentiel » se situe sur la courbe des possibilités de production TT' dont la position dépend de la quantité et de la nature des facteurs disponibles ainsi que des fonctions de production (et, notamment, de l'élasticité de substitution entre les facteurs).

Sous l'hypothèse du « petit » pays, le prix est donné par le marché mondial. Le modèle ne considère que le prix relatif des biens. Graphiquement, c'est la pente, et non la position, des droites représentatives qui indique ce prix relatif (un durcissement de la pente implique ainsi la hausse du prix du bien représenté en abscisse, c'est-à-dire, ici, le bien exportable intensif en travail).

La situation de référence est celle d'une économie parfaitement concurrentielle. Le prix des biens est égal à leur coût marginal et les facteurs de production sont rémunérés à leur productivité marginale. Cette situation implique que la droite de prix représente également le « coût d'opportunité » ou le « coût social » des biens produits.

Le niveau de production est déterminé par le point de tangence entre une droite de prix [1] donnée et la courbe TT' des possibilités de production (point A) déduites des dotations en facteurs et des fonctions de production. Le niveau de consommation est donné par les coordonnées de A''. A'A'' et A'A représentent respectivement le volume des importations et des exportations. Les échanges sont équilibrés.

Dans les faits, le non respect de certaines normes sociales fondamentales écarte le système économique de cette référence et exerce plusieurs effets contradictoires.

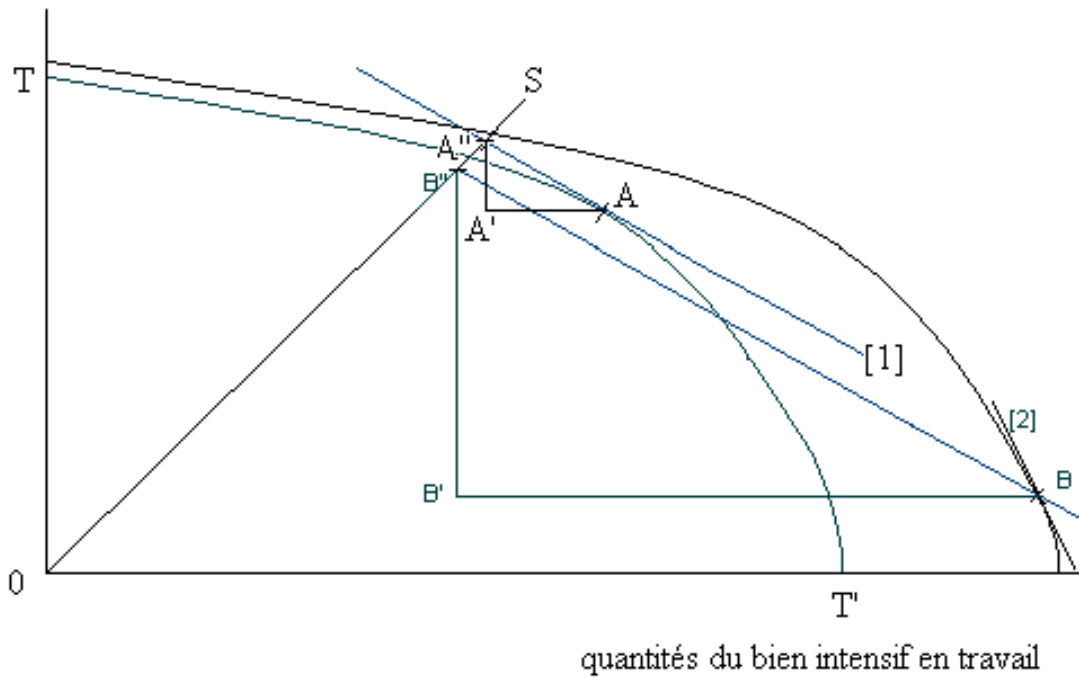
- L'effet le plus assuré est la baisse de la rémunération relative du travail ce qui avantage le secteur qui emploie le plus intensément ce facteur. L'exploitation du travail a donc pour effet de dissocier le coût social de la production de son coût réel ce qui signifie une séparation des deux types de prix : le prix du bien tel qu'il est donné par le marché et le coût d'opportunité de ce bien.

- L'effet le moins assuré concerne l'influence sur la quantité et la productivité des facteurs et donc sur la position et la forme de la nouvelle courbe des possibilités de production. En principe, le travail des enfants ou le travail forcé doit permettre l'augmentation des ressources disponibles en travail et donc déplacer la courbe des possibilités de production. D'après le théorème de *Rybczinsky*, l'augmentation de la quantité de travail devrait provoquer une réallocation des ressources en faveur du secteur exportateur, intensif en travail. La part du commerce extérieur dans la production nationale devrait donc augmenter. Néanmoins, une partie de ce travail se substitue au travail des adultes. Par ailleurs, le recours à ces facteurs marginaux tend à accroître le pouvoir de monopsonie des employeurs qui peut les conduire à restreindre l'emploi pour peser sur les conditions de travail. Enfin, la productivité de la main d'oeuvre marginale est, a priori, plus faible que celle de travailleurs adultes libres.

Dans une situation avec « exploitation du travail » (rémunération non concurrentielle), nous supposons (hypothèse défavorable à la clause sociale) que les effets expansifs sur le volume de l'emploi l'emportent sur les effets dépressifs ce qui fait reposer l'analyse sur une nouvelle courbe passant par B située au-delà de la courbe de référence. En corollaire, cet accroissement de l'offre de travail n'a été rendu possible qu'en acceptant un fonctionnement non concurrentiel du marché du travail. Le prix du bien, tel qu'il est donné par le marché, ne correspond plus à son coût d'opportunité, donné, sur le graphique par la pente de la droite [2]. Par rapport à la situation antérieure, la réallocation des ressources se réalise en faveur du secteur exportateur qui emploie le plus intensément le travail.

L'exploitation du travail permet ainsi d'améliorer les performances du commerce extérieur (même en maintenant l'hypothèse de commerce équilibré). Mais les effets sur le bien-être global sont ambigus ; B'' peut, en effet, être situé en-dessous (comme dans le graphique) ou au-dessus de A'' et donc diminuer ou accroître le bien-être collectif.

quantités du bien intensif  
en facteur rare



Néanmoins, l'expansion du commerce extérieur peut exercer des effets négatifs sur les termes de l'échange et donc provoquer l'« aplatissement » de la droite de prix (droites parallèles à [1]). Par rapport à B'', le point d'équilibre tendrait alors à se situer plus près de l'origine. Rappelons que d'après la théorie du commerce international une hausse du prix relatif des exportations (amélioration des termes de l'échange) tend à provoquer celle « amplifiée » de la rémunération du facteur utilisé le plus intensément, c'est-à-dire, le travail.

Les effets de la clause sociale sur la production (et le bien-être collectif) sont donc ambigus et dépendent largement de trois paramètres : les réactions sur le marché du travail, l'influence de l'exploitation du travail sur l'allocation des ressources et le pouvoir de marché des pays visés par la clause sociale. Cette ambiguïté corrobore l'absence de lien empirique évident entre le taux de croissance et le respect des normes sociales.

L'écart constaté entre le coût d'opportunité et les prix implique que les employeurs perçoivent une rente et, comme attendu, « gagnent » à l'exploitation du travail.

Dans ces circonstances, l'imposition d'une clause sociale qui restreindrait les exportations du pays est équivalente à une baisse du prix à la production des biens exportables et favorise donc une réallocation efficace des facteurs en faveur de l'autre secteur.

Une sanction, sous la forme, par exemple, d'un tarif qui toucherait le secteur exportateur aurait pour les producteurs les mêmes effets qu'une baisse du prix relatif mondial du produit et provoquerait donc une réallocation des ressources qui tend à réduire l'écart entre le coût social et le coût privé ce qui provoque la contraction du secteur exportateur et la réduction de la distorsion.

## 2) dumping social, équivalent-subvention et OMC.

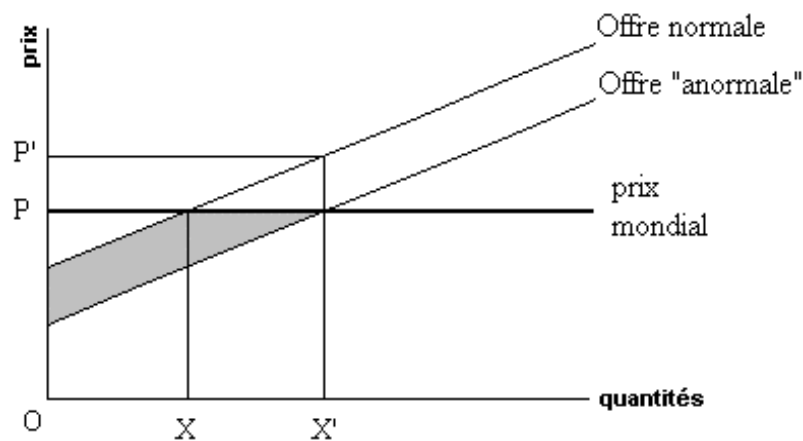
Il s'agit ici de montrer simplement les équivalences entre le « dumping social » et les pratiques reconnues comme déloyales par le GATT/OMC.

Dans une situation « normale » de rémunération des facteurs à leur productivité marginale, le volume des exportations indiqué sur le graphique ci-dessous est de OX au prix mondial OP (qui est aussi le prix de vente sur le marché intérieur). La baisse des coûts salariaux par rapport à leur niveau normal provoque un glissement vers le bas de la courbe de coût marginal, mais dans le cas d'un petit pays, les exportations se réalisent toujours au prix OP, c'est-à-dire à la valeur normale. Il n'y a donc pas de « dumping » au sens du GATT. Néanmoins, le dumping social a pour effet :

- D'augmenter le volume des exportations qui passent de OX à OX'.
- D'accroître le surplus des producteurs de la surface grisée.

Le dumping social peut alors être plus aisément rattaché aux règles concernant les subventions. En effet, une subvention unitaire de PP' aurait permis d'atteindre le niveau d'exportation OX'. L'équivalent-subvention « théorique » est donc PP'. Le dumping social apparaît donc comme une alternative aux subventions à l'exportation pour les pays qui souhaitent développer leurs exportations au-delà de leur volume « optimal ». La réglementation des subventions (article VI et XVI du GATT) -avec des assouplissements pour les pays en développement- ou le durcissement de la contrainte budgétaire dans des pays en ajustement structurel pourraient donc favoriser le dumping social.

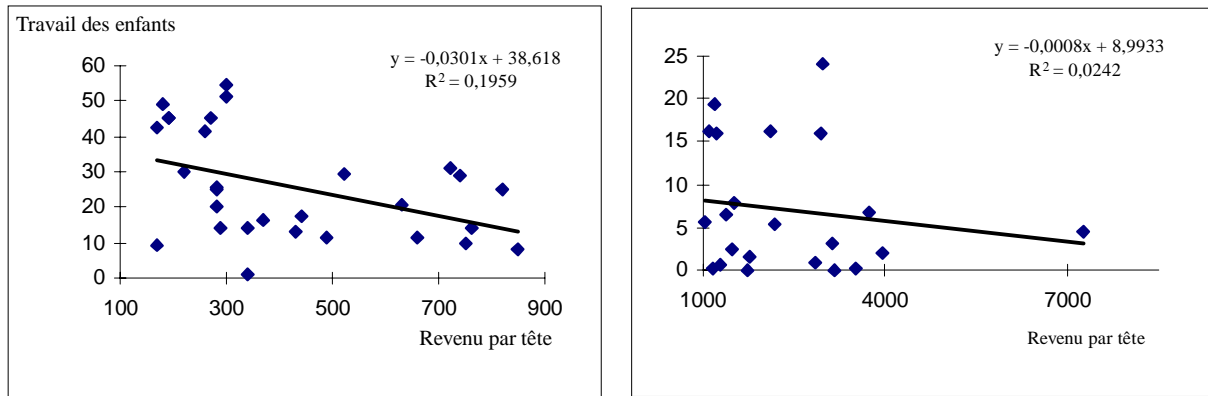
**Dumping social et dumping au sens du GATT**



## ANNEXE STATISTIQUE

Faute de statistiques sur les différents aspects visés par les clauses sociales (voir également OCDE, 1996), nous nous limiterons à un aspect, le travail des enfants, à partir des statistiques récemment publiées par le BIT. Le travail des enfants apparaît ainsi comme un indicateur satisfaisant du respect des normes sociales (Rodrik, 1996). Certes, la précision de ces statistiques (à la décimale près !) ne doit pas faire illusion. On considère néanmoins qu'elles constituent un indicateur fiable de l'ordre de grandeur du taux d'emploi des enfants de 10 à 14 ans.

Schéma 1 - Travail des enfants (10-14 ans) et niveau de développement (1993)

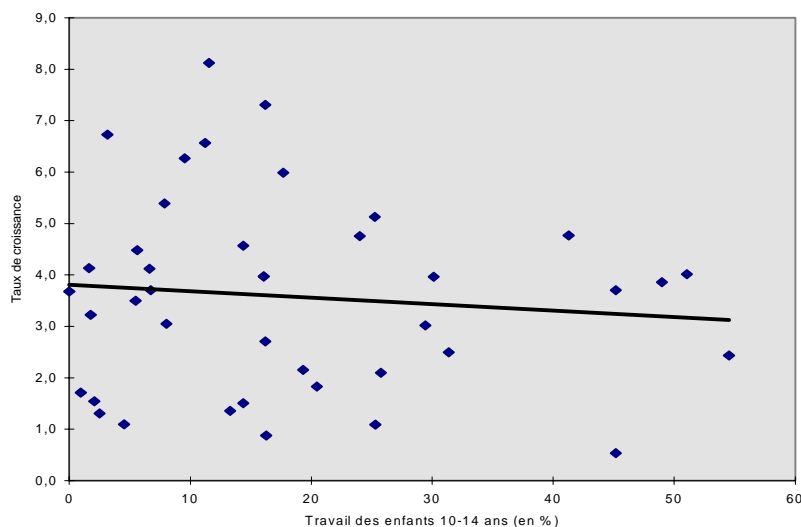


Calculs pour 51 pays en développement.

Sources : Banque Mondiale pour le PNB par tête en 1993, Atlas Method, en dollars courants ; BIT (1996) *Le travail des enfants aujourd'hui : Faits et chiffres*, (1996) pour le taux de travail des enfants.

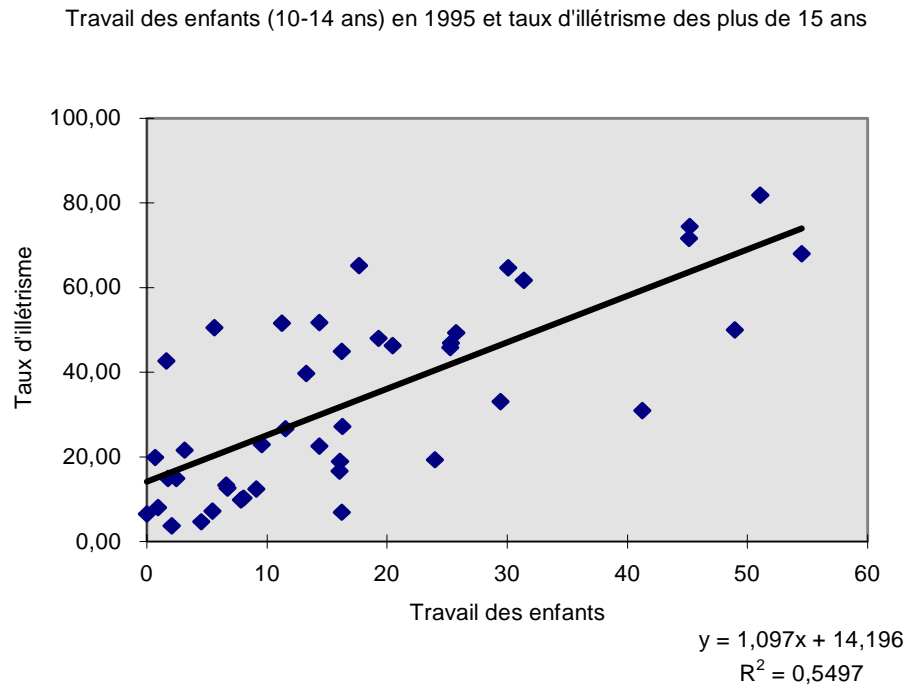
**Commentaires :** si le travail des enfants d'âge moyen tend à diminuer avec le développement le lien est très peu significatif et une très forte hétérogénéité persiste : des pays très pauvres connaissent des taux d'activité faibles alors que des pays plus développés continuent à y faire un recours relativement élevé. D'ailleurs, l'hétérogénéité est plus forte dans les pays intermédiaires que dans les pays moins développés ce qui laisse supposer une forte inertie des comportements.

Schéma 2 - Travail des enfants (1993) et taux de croissance (1970-1993)



Sources : Banque Mondiale pour le PNB par tête en 1993, Atlas Method, en dollars courants et pour le taux de croissance tendanciel (calculé par l'auteur). BIT, *Le travail des enfants aujourd'hui : Faits et chiffres*, (1996) pour le taux de travail des enfants.

**Commentaire :** Le graphique 2 ne fait apparaître aucune corrélation significative entre ces variables. Il doit être interprété avec prudence dans la mesure où il compare une situation présente -le travail des enfants- à des taux de croissance moyens constatés dans le passé. Ce résultat tend néanmoins à appuyer les conclusions théoriques développées dans le texte selon lesquelles l'effet de contraction des ressources disponibles en travail est atténué par d'autres phénomènes (meilleure allocation des ressources, substitution de travail adulte au travail des enfants). Dans la mesure où l'ampleur de ces différents effets dépend de circonstances propres à chaque pays et des politiques d'accompagnement aucune conclusion générale ne peut être tirée sur le lien taux de croissance-travail des enfants.

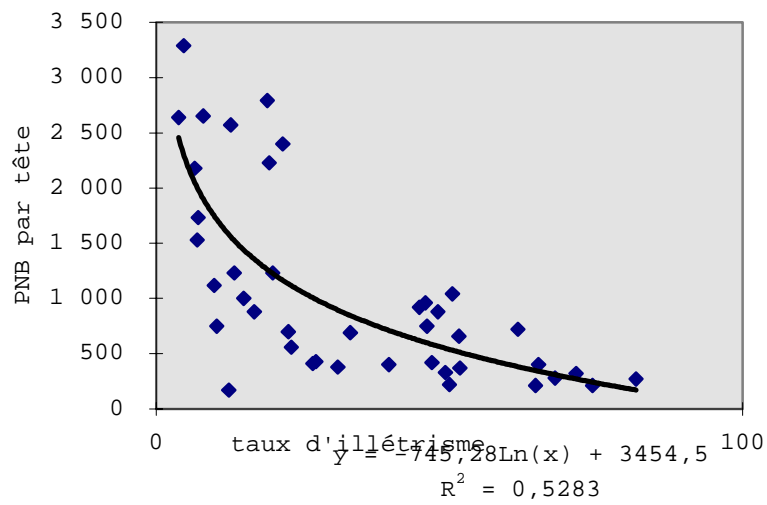


Calculs pour 42 pays en développement.

Source : Banque Mondiale pour le taux d'illétrisme, *Le travail des enfants aujourd'hui : Faits et chiffres*, (1996) pour le taux de travail des enfants.

**Commentaire :** Le schéma 3 confirme une relation positive forte (malgré les effets de décalage) entre le taux de travail des enfants en 1993 et le taux d'illétrisme des plus de quinze ans. Il tend donc à confirmer l'intuition d'un lien négatif entre l'accumulation du capital humain et le travail des enfants.

Schéma 4 - PNB par tête et taux d'illétrisme (1993)



**Commentaire :** dans la perspective du schéma 3, ce schéma 4 fait apparaître une forte présomption de validité du processus « vertueux » suivant : un moindre recours au travail des enfants permet d'améliorer le niveau d'éducation et d'abaisser le taux d'illétrisme accompagne le développement. Si cette analyse ne permet pas de trancher sur le sens des causalités elle tend à montrer que le sous-développement ne peut servir de prétexte pour refuser toute amélioration des conditions sociales.

## REFERENCES

- ASSEMBLÉE NATIONALE, 1996, *L'Organisation Mondiale du Commerce : une entreprise encore inachevée*, Rapport d'information, n°2948, 2 juillet.
- AXELROD, R., 1992, *Donnant, donnant, Théorie du comportement coopératif*, Editions Odile Jacob.
- BAIROCH, P., 1992, *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, 3° éd., Gallimard.
- BANQUE MONDIALE, 1993, *The East Asian Miracle, Economic Growth and Public Policy*, Oxford University Press.
- BANQUE MONDIALE, 1995, *Rapport sur le développement dans le monde, Le monde du travail dans une économie sans frontières*, Washington.
- BRECHER, R.A., 1974, « Minimum Wages Rates and the Pure Theory of International Trade », *Quarterly Journal of Economics*, feb., 98-116.
- BIT, 1994, *The Social Dimensions of the Liberalisation of World Trade*, novembre, Genève.
- BIT, 1996, *Le travail des enfants : Que faire ?*, Genève, 12 juin.
- BIT, 1996 b, *Le travail des enfants : l'intolérable en point de mire*, Conférence internationale du Travail (Rapport VI (1)) - 86° session.
- BROWN, D., DEARDORFF, A. & R. STERN, 1996, « International Labor Standards and International Trade : A Theoretical Analysis », in BHAGWATI & HUDEC, eds., *Fair Trade and Harmonization : Prerequisites for Free Trade ?*, Cambridge, MIT Press.
- CHARNOVITZ, S., 1995, « Promoting Higher Labor Standards », *The Washington Quarterly*, 18 :3, 167-190.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, 1996 a, *L'Organisation Mondiale du Commerce*, 27 - 28 février, Direction des Journaux Officiels.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, 1996 b, « Les droits fondamentaux de l'homme au travail dans une économie mondialisée », 13 mars, Direction des Journaux Officiels.
- DUMONT, J.-C., 1995, « La contribution des facteurs humains à la croissance : une revue de littérature des évidences empiriques », mimeo, DIAL, N°P96011, novembre.
- FAINI, R. & J.-M. GREYER, 1996, « L'ouverture au commerce peut-elle réduire la migration Nord-Sud ? », *Colloque Echange international et emploi*, Clermont-Ferrand, 13-14 juin.
- FIELDS, G., 1994, *Trade and Labour Standards : A Review of the Issues*, OECD.
- FREEMAN, R., 1994, « A Hard-Headed look at Labor Standards », in SENGENBERGER & CAMPBELL (ed.) & in SCHOEPFLE & SWINNERTON (ed).
- GABSZEWICZ, J.J., A. SHAKED, J. SUTTON & J.-F. THISSE, 1981, « International Trade in Differentiated Products », *International Economic review*, 22(3), october, 527-534.
- GOPINATH, P., 1994, « The ILO and Bretton Woods : A common vision ? », *International Labour Review*, vol. 133, n°5-6, 695-700.

- GROOTAERT, C. & R. KANBUR, 1995, « Le travail des enfants : un point de vue économique », *Revue Internationale du Travail*, n°2.
- GROSSMAN, G. & E. HELPMAN, 1991, *Innovation and growth in the global economy*, MIT Press.
- KATZ, M. L., 1984, « Firm-specific Differentiation and Competition among Multiproduct Firms », *Journal of Business*, 57, 149-166.
- KINDLEBERGER, C.P., 1988, *The International Economic Order. Essays on financial Crisis and International Public Goods*, Harvester Wheatsheaf.
- LAFAY, G., 1996, *Comprendre la mondialisation*, Economica.
- LANCASTER K.J., 1979, *Variety, equity and efficiency*, New York, Columbia University Press.
- LAWRENCE, R.Z., 1994, « Trade, Multinationals, & Labor », *NBER Working Papers Series*, n°4836, août.
- LEWIS, A., 1954, « Economic development with unlimited supplies of labour », *Manchester Papers*, vol 22., May.
- LUCAS, R.E., 1988, « On the mechanics of economic development », *Journal of Monetary Economics*, n°22, 3-42.
- MADEUF, B., 1995, *Investissement direct et normes de travail*, OCDE, mimeo.
- MUSSA, M. & S ROSEN., 1978, « Monopoly and Product Quality », *Journal of Economic Theory*, 18, 301-317.
- OCDE, 1996, *Les échanges et les normes de travail*, mimeo.
- OIT, 1995, *Document du Conseil d'Administration sur le travail des enfants*, *Commission de l'emploi et de la politique sociale* (GB.264/ESP/1).
- PIORE, M., 1994, « International Labor Standards and Business Strategies », in SCHOEPFLE, & SWINNERTON (ed.), 1994
- RAMA, M., 1993, « How Labor Markets and Imperfect Competition Affect Trade Policy », *Policy Research Working Papers, 1149*, World Bank, june.
- REICH, R., 1992, *L'Economie mondialisée*, trad. franç., Dunod.
- RIVERA-BATIZ, L.A. & P.M. ROMER (1991), "International Trade with Endogenous Technological Change", *European Economic Review*.
- RIVERA-BATIZ, L.A. & XIE D. (1992), "GATT, Trade, and Growth", *American Economic Review*, vol 82, n°2, may, 422-427.
- RODRIK, D., 1996, « Globalization and Labor, or : If Globalization is a Bowl of Cherries, Why are There so Many Glum Faces Around the Table ? », *A CEPR Conference, Regional Integration*, 26/27 April, La Coruña.
- ROMER, P.M, 1989, « Human capital and growth : theory and evidence », *Journal of Political Economy*, n°98.
- SCHOEPFLE, G. & K. SWINNERTON (ed.), 1994, *International Labor Standards and Global Integration : Proceedings of a Symposium*, U.S. Department of Labor, Washington D.C., July.
- SCHOEPFLE, G. & K. SWINNERTON, 1994, « Labor Standards in the Context of a Global Economy », *Monthly Labor Review*, 117, n°9, septembre, 52-58.

- SENGENBERGER, W. & D. CAMPBELL (ed.), 1994, *International Labour Standards and Economic Interdependence*, BIT, Genève.
- SHAKED A. & J. SUTTON (1985), "Natural Oligopolies and International Trade" in H. KIERZKOWSKI (ed.), *Monopolistic Competition and International Trade*, Oxford University Press.
- SIROËN, J. - M., 1996, « Existe - t - il une justification économique à la clause sociale ? Quelques éléments de réflexion », à venir.
- SRINIVASAN, T.N., 1994, « International Labor Standards Once Again ! », in SCHOEPFLE, G. & K. SWINNERTON (ed.).
- US DEPARTMENT OF LABOR, 1995, « By the Sweat and Toil of Children, Volume II ».